

Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion des membres du Comité Syndical de l'USESA qui aura lieu le :

MARDI 25 AVRIL 2023 à 18 H 00
Réunion au siège de l'USESA
4 Bis Avenue Gustave Eiffel à CHATEAU- THIERRY 02400

A l'ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 mars 2023

Finances :

Budget général :

2) Présentation et vote du Compte Administratif 2022 (document joint)

3) Approbation du compte de gestion 2022,

4) Affectation des résultats,

Budget incendie :

5) Présentation et vote du Compte Administratif 2022 (document joint),

6) Approbation du compte de gestion 2022,

7) Affectation des résultats,

8) Plan Pluriannuel d'Investissement : mis à jour du PPI 2023-2026 (document joint),

9) Décision modificative budgétaire N°1/2023 : virement de crédit section investissement,

10) Ouverture d'autorisations de programme pour les opérations « interconnexion Brécy-Coincy » et « renforcement de l'interconnexion vers Viels-Maisons »,

Patrimoine :

11) Remise des ouvrages à la commune de Rocourt st Martin

12) PGSSSE : résultat de la consultation et attribution du marché

13) Echange de la parcelle « la haye malingre » à Château-Thierry dans le cadre de l'opération de pose de canalisation entre La Plaine et Chesneaux

Marché Public :

- 14) Lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'interconnexion des communes de Coincy/Brécy et renforcement de la canalisation vers Viels Maisons
- 15) Travaux courants de renouvellement de canalisations et reprise de branchements 2023/1^{ère} partie : résultat de la consultation et attribution des lots du marché 2023 USESA 03

Convention de vente d'eau :

- 16) Convention pour la fourniture d'eau par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB) pour l'alimentation en eau potable de la commune de Crouttes sur Marne
- 17) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président
- 18) Questions diverses

Je compte vivement sur votre présence et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 17 avril 2023
Le Président

Hugues DAZARD



Mention pour les délégués titulaires empêchés de participer à la réunion :

Il vous est rappelé que le délégué suppléant peut siéger aux réunions du comité syndical à la place du délégué titulaire, en cas d'empêchement temporaire de ce dernier (article L 5211-6 du CGCT)

Dans ce cas, le délégué titulaire empêché doit informer le Président de l'USESA du suppléant qu'il aura désigné pour siéger au comité syndical à sa place.

A toutes fins utiles, la liste des délégués suppléants vous est jointe au présent envoi.

Nous vous invitons à prévenir le Président de l'USESA par mail à contact.eau@usesa.fr

Le suppléant désigné doit être destinataire de la présente convocation et des documents annexés à celle-ci.

Ces documents seront transmis par l'USESA au suppléant désigné.